

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
C		
Couteaux à foin et fourches de toutes sortes a quatre, cinq ou six fourchons.....	9	20 “
Coutellerie, n.s.a.....	28	25 “
Coutellerie plaquée, savoir : Couteaux en tout ou en parties, d'un prix moindre que trois piastres et cinquante centins ..	27	50c. p. doz. et 20 p. c.
Coutils à corsets (<i>voir</i> Jeannettes).....		
“ (<i>voir</i> denims).....		
Couvertes et flanelle de toutes sortes, n.s.a.....	15	10c. p. lb. et 20 p. c.
Couvertures de chevaux, taillées, n.s.a.....	15	30 p. c.
Craie argile à porcelaine ou de Cornwall, feldspath et pierre crayeuse moulus ou non moulus.....	26	Exempt.
Crayons d'ardoise.....	26	25 p. c.
Crayons de mine de toute espèce, en bois ou autrement..	31	30 p. c.
Crème d'encolage.....	14	1c. p. lb.
Crème de tarte en cristaux.....	14	Exempt.
Crêpes de toutes sortes.....	15	20 p. c.
Crin frisé.....	23	20 “
Crins ou poils, nettoyés ou non, mais non frisés ou autrement ouvres.....	23	Exempt.
Crin végétal.....	24	“
Cristalleries et verreries, objets de, ornements fabriqués expressément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de plaqués.....	26	20 p. c.
Cristaux d'étain.....	28	20 “
Croisilles (<i>voir</i> molettes).		
Cryolithe minérale.....	27	Exempt.
Cuir à courroies et à empeignes, y compris le chevreau, l'agneau, mouton, et veau, tanné mais non corroyé, ciré ou verni ..	23	15 p. c.
Cuir à gants, lorsqu'il est importé par des fabricants de gants, s'il est corroyé ou verni.....	23	20 “
Pour être employé dans leurs fabriques à la confection des gants, savoir :—Chevreau, daim, chevreuil, antilope, et cabiai, tanné ou corroyé, coloré ou non coloré.....	23	10 “
Cuir à semelle, en croute.....	23	10 “
Cuir à semelle.....	23	½c. p. lb. et 15 p. c.
Cuir, courroies de, ou autres matières.....	23	25 p. c.
Cuir de Cordoue fait de peau de cheval, tannée et articles en...	23	25 “
Cuir, tous autres et peaux tannées, non autrement spécifiées..	23	20 “
Cuir, tous autres articles en, n.s.a.....	23	25 “
Cuir, préparés, vernis ou cirés.....	23	25 “
Cuivre, branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourchettes, bouts et douilles en, fer ou acier ; montants et manches ou tiges non ouvres ou non autrement manufacturés que coupés de longueur convenable pour manches de parapluies, parasols ou ombrelles, pour servir dans leurs fabriques à la fabrication de parapluies, parasols et ombrelles seulement..	28	Exempt.
Cuivre jaune, articles en non spécifiés ailleurs.....	28	30 p. c.
Cuivre jaune en barres, et boulons.....	28	10 “
Cuivre jaune en lames, pour filets d'imprimerie, non finis et cuivre en lames ou en feuilles de moins de quatre pouces de largeur.....	28	15 “